

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2017**

N°2 :

OBJET : Dispositions statutaires

Présents :

Département du Doubs

Mme Christine BOUQUIN, Présidente
M. Thierry MAIRE DU POSET, Conseiller Départemental
Mme Géraldine LEROY, Conseillère Départementale

Etat

Mme Christine SCHELL, Directrice du Pôle Création et Industries Culturelles de la DRAC Bourgogne Franche-Comté

Ville de Salins-les-Bains

M. Gilles BEDER, Maire

Personnalités qualifiées

M. Daniel BOUCON
M. François FAVORY
M. Jean-François GIRARD

Représentants du personnel

Mme Delphine FAIVRE

M. Michel PETITCOLAS, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

M. Ludovic FAGAUT, Vice-Président du Conseil départemental du Doubs, a donné pouvoir à M. Gilles BEDER
Mme Annick JACQUEMET, Vice-Présidente du Conseil départemental du Doubs, a donné pouvoir à M. Thierry MAIRE DU POSET

M. Jacques MAURICE, Maire d'Arc-et-Senans, a donné pouvoir à M. Jean-François GIRARD

M. Loïc NIEPCERON, Vice-Président de l'EPCC Saline royale et Conseiller régional de Bourgogne Franche-Comté, a donné pouvoir à Mme Christine BOUQUIN

M. Pascal CHOPPIN, représentant du personnel, a donné pouvoir à Mme Delphine FAIVRE

Absents excusés :

Mme Christiane BARRET, Préfète de Région Bourgogne Franche-Comté

M. Raphaël BARTOLT, Préfet du Doubs

Mme Zsuzsanna BERI, Cheffe du Service des Affaires Culturelles de Neuchâtel

M. Patrick BONTEMPS, Adjoint au Maire de la Ville de Besançon

M. Raphaël KRUCIEN, Conseiller Départemental

M. Denis GRANDJEAN, Personne qualifiée

Rapporteur : Mme Christine BOUQUIN, Présidente de l'EPCC

EXPOSE

Renouvellement triennal des contributions statutaires

Le scénario budgétaire 2018-2020 présenté par la Direction de l'EPCC s'appuie sur l'hypothèse d'une revalorisation des contributions statutaires des membres fondateurs de l'établissement.

Cette proposition de revalorisation des contributions statutaires, qui sont restées stables depuis 2012, doit permettre à l'EPCC de :

- **sécuriser son activité fondamentale** d'entretien, de valorisation et d'ouverture aux publics du patrimoine et de ses espaces muséaux **en participant à réduire son niveau de déficit structurel** présenté dans les rapports financiers au Conseil d'Administration depuis 2014 ;

- **conduire son projet de développement des publics et d'ancrage territorial** qui depuis 2016 contribue à conforter le niveau d'autonomie financière de l'EPCC et ainsi sécuriser son modèle économique global.

L'équilibre budgétaire 2018 – 2020 s'appuie sur une évolution annuelle par rapport à 2015 de :

- **+ 552 k€ (en 2018) à + 994 k€ (en 2020) des recettes propres de l'EPCC,**
- **+ 182 k€ (2018 à 2020) des contributions statutaires suivantes :**
 - o Conseil Départemental du Doubs : 611 585 €
 - o Ministère de la Culture : 223 803 €
 - o Région Bourgogne Franche-Comté : 256 495 €
 - o Ville de Besançon : 25 000 €
 - o Ville d'Arc et Senans : 3 500 €
 - o Ville de Salins les Bains : 10 000 €
 - o Conseil Départemental du Jura : 50 000 €

La modification des statuts de l'EPCC stipulant le montant des contributions statutaires pour la période 2018-2020 implique que chaque collectivité membre de l'établissement doit voter une délibération reprenant ces éléments lors de sa prochaine Assemblée.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans de valider cette proposition de répartition des contributions statutaires 2018-2020.

Vote à main levée

Membres : 14

Pour : 14

Retrait d'un membre fondateur : la Fondation Electricité de France et proposition de son remplacement par le représentant régional de la société ENEDIS

La Fondation Electricité de France, membre fondateur de l'EPCC Saline royale, a fait connaître son souhait de démissionner du Conseil d'Administration par courrier recommandé de Christine Heuraux, Déléguée régionale, en date du 11 Janvier 2017.

La société ENEDIS par la voie de son Directeur régional a proposé sa candidature pour remplacer la Fondation Electricité de France.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans de donner son accord sur la nomination de la société ENEDIS en tant que membre, à la place de la Fondation Electricité de France.

Vote à main levée

Membres : 14

Pour : 14

Proposition d'intégrer le Conseil départemental du Jura au Conseil d'Administration

Considérant l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Humanité depuis 2009 de la Grande Saline de Salins les bains constituant ainsi, avec la Saline royale, un même bien culturel.

Considérant l'ampleur du nouveau projet de la Saline sur notre territoire dont les incidences économiques, médiatiques, sociales, quantifiables excèdent la délimitation administrative départementale.

Considérant la contribution au développement de la marque « montagne du jura », les concerts réalisés à Dole, les activités de médiation pour les collégiens du Jura, le trail des 2 Salines.

Madame Christine Bouquin, Présidente du département du Doubs et de l'EPCC a sollicité le Conseil départemental du Jura pour rejoindre l'action de l'EPCC aux côtés du Département du Doubs, de la Région Bourgogne Franche-Comté et de l'Etat et participer ainsi pleinement à ce puissant outil de dynamisation et de revitalisation d'un territoire rural.

L'occasion nous est donnée avec la renégociation triennale des statuts de l'EPCC

La contribution statutaire annuelle sollicitée auprès du CD39 est de 50 000 euros pour la période 2018/2020.

Le Conseil départemental du Jura par courrier de son Président, en date du 5 décembre, a fait savoir qu'il ne pouvait se prononcer sur cette participation financière lors du vote de son budget primitif.

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans d'émettre un avis quant à l'entrée du Département du Jura, malgré l'absence d'une contribution statutaire, au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans.

Vote à main levée

Membres : 14

Pour : 14

Renouvellement triennal du mandat du Directeur

Considérant :

- La loi du 4 janvier 2002, modifiée par l'article 6 de la loi du 22 juin 2006 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle. JORF 23 juin 2006.
- Le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002.
- Le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.
- Le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le Code général des collectivités territoriales.
- La circulaire interministérielle n° 2003/005 du 18 avril 2003 relative à la mise en œuvre de la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle et du décret n°2002- 1172 du 11 septembre 2002.
- La circulaire 2008/006 du 29 août 2008 du ministère de la Culture et de la communication.
- La loi du 26 janvier 1984 de la Fonction publique territoriale, Décret n° 88-145 du 15 février 1988.
- La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.
- L'article 11 des Statuts de l'EPCC Saline royale.

Considérant la présentation du bilan du directeur de la Saline pour son premier mandat

Considérant les objectifs fixés par le Conseil d'Administration amplement atteint tant sur le plan culturel que budgétaire et social

Considérant le projet culturel présenté par le directeur pour les années 2018/19/20 construit, cohérent et ambitieux

Il est proposé le renouvellement pour 3 ans du mandat d'Hubert Tassy. Pour des raisons d'efficacité et de logique avec le renouvellement triennal des contributions statutaires, le nouveau contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2018 pour se terminer au 31 décembre 2020. La décision du renouvellement d'un éventuel troisième mandat sera prise, au plus tard, au Conseil d'administration de janvier 2020.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans de renouveler le contrat de M. Hubert Tassy pour une durée de 3 ans.

Vote à main levée

Membres : 14

Pour : 14

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

VALIDE à l'unanimité la proposition de répartition des contributions statutaires pour la période 2018-2020.

DONNE SON ACCORD à l'unanimité sur la nomination de la société ENEDIS en tant que membre, à la place de la Fondation Electricité de France.

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'unanimité quant à l'entrée du Département du Jura au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans.

RENOUVELLE à l'unanimité le contrat de M. Hubert Tassy pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Préfecture du Doubs

Reçu le 25 JAN. 2018



Contrôle de légalité

La Présidente

Christine BOUQUIN

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 25.01.18
Et de la publication le : 25.01.18